



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE RECRUTE

UN.E AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ou UN.E AIDE AUXILIAIRE CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE ou UN.E AIDE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX

Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Constituée autour de GRASSE, Capitale Internationale des Parfums et Sous-préfecture des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'étend sur 23 communes, 490 km² et regroupe 100 000 habitants.

Sous l'autorité de la directrice de l'établissement d'accueil, vous aurez en charge :

MISSIONS

Accueil des enfants et leurs familles :

- Etablir une relation de confiance,
- Identifier les besoins de l'enfant,
- Communiquer avec la famille au quotidien,
- Accompagner l'enfant et sa famille dans leur adaptation à la vie en collectivité,
- Prendre en charge individuellement et en groupe les enfants,
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Les soins à l'enfant :

- Réaliser les soins d'hygiène de l'enfant et les soins spécifiques liés à sa santé,
- Donner les repas à l'enfant en respectant ses habitudes et les règles de diététique infantile,
- Accompagner l'enfant au moment du sommeil,
- Participer à l'aménagement des espaces de vie (repos, repas, jeux) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants,
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant,
- Respecter les protocoles de l'établissement.

Les activités et l'éveil :

- Organiser et animer des temps de jeux et des ateliers d'éveil en lien avec le projet pédagogique,
- Accompagner progressivement l'enfant vers l'autonomie,
- Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage, patience, disponibilité, valorisation de l'enfant...),
- Gérer les conflits entre les enfants dans le cadre du projet pédagogique.

Le travail en équipe :

- Rendre compte de manière écrite et orale,
- Ranger et entretenir le matériel mis à disposition,
- Communiquer et échanger,
- Respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement.

DIVERS

- Temps complet : 35h30,
- Horaires de travail : variable entre 7h30 – 18h30, du lundi au vendredi,
- Lieu de travail : Crèche Lou Galoupin à Séranon.

DIPLOMES, COMPETENCES, QUALITES

- Titulaire du diplôme d'état d'Auxiliaire de puériculture ou CAP AEPE,
- Notions d'animation du groupe d'enfants,
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité,
- Capacités à réagir avec pertinence à des situations d'urgence,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, bon relationnel,
- Sens de l'écoute, de l'observation et de la communication,
- Capacité d'adaptation.

REMUNERATION

- Rémunération indiciaire, régime indemnitaire.

AVANTAGES

- Titres restaurant, participation mutuelle, Comité des Œuvres Sociales.

Le recrutement se fera au 26 août 2024
Adresser les candidatures (CV et lettre de motivation)
avant le 7 juin 2024 à :

Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du PAYS DE GRASSE
57 Avenue Pierre Sépard – BP 91015 – 06131 Grasse Cedex
Tél : 04 97 05 22 00 – www.paysdegrasse.fr
Ou par mail : recrutement@paysdegrasse.fr